

## 5.7 Protection et aide sociale

**S**elon les dernières données provisoires, en 2016, les dépenses de **protection sociale** progressent de 1,7 %, soit un rythme proche du PIB en valeur, tandis que les ressources sont légèrement plus dynamiques (+ 1,9 %). De ce fait, le déficit de la protection sociale continue de se résorber : 3,9 milliards d'euros (Md€) en 2016, après 5,1 Md€ en 2015 et 7,7 Md€ en 2014.

Le montant servi au titre des **prestations sociales**, qui représentent à elles seules 94 % du total des dépenses, s'élève à 714,0 Md€ en 2016. Il augmente ainsi de 1,8 %, après + 1,6 % en 2015. Les prestations du risque vieillesse-survie, qui représentent près de 46 % de l'ensemble des prestations sociales, et les dépenses des prestations afférentes à la maladie, qui expliquent à elles seules un tiers de la croissance de l'ensemble des prestations, progressent pratiquement au même rythme qu'en 2015 (respectivement + 1,7 % et + 2,0 % en 2016). Les prestations du risque emploi accélèrent nettement (+ 2,8 %), après deux années de croissance plus modérée, le ralentissement des prestations chômage (+ 1,1 %, après + 1,5 % en 2015) étant contrebalancé par la forte progression des dépenses d'insertion et de réinsertion professionnelle (+ 21,3 %). Les dépenses liées à l'invalidité augmentent également : + 2,7 % en 2016, après + 1,7 % en 2015, sous l'effet du recul de l'âge légal de départ en retraite qui tend à prolonger la durée en invalidité. Les prestations des risques

logement et pauvreté-exclusion sociale accélèrent elles aussi : respectivement + 1,3 % et + 2,9 %, après + 0,8 % et + 2,2 % en 2015. Les dépenses relatives au risque famille progressent légèrement (+ 0,9 %). En revanche, les prestations du risque accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) continuent de baisser en 2016 (- 2,0 %).

Les ressources de la protection sociale s'établissent à 755,6 Md€ en 2016, et progressent de 1,9 %, après + 1,7 % en 2015.

Au 31 décembre 2016, en France (hors Mayotte), 4,2 millions de prestations d'**aide sociale départementale (ASD)** sont allouées par les départements au titre de l'aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées, à l'enfance ou à l'insertion. Les personnes âgées sont bénéficiaires de 1,4 million de prestations, dont 1,3 million au titre de l'**allocation personnalisée d'autonomie (APA)**. Les nombres de mesures d'**aide sociale à l'enfance (ASE)** et d'aides aux personnes handicapées augmentent en 2016, alors que le nombre d'aides à l'insertion, et en premier lieu le RSA, diminue.

Au 31 décembre 2015, 4,1 millions de personnes sont allocataires de l'un des **minima sociaux**, en dehors de l'**allocation pour demandeur d'asile (ADA)**. Fin 2016, 76 100 personnes sont allocataires de l'ADA (104 600 personnes en tenant compte des conjoints et enfants des allocataires). ■

### Définitions

**Aide sociale** : destinée aux personnes qui se trouvent dans l'impossibilité de faire face à un état de besoin en raison du handicap, de la vieillesse ou de difficultés sociales ou économiques, elle dispense des prestations et des services répartis en quatre domaines principaux : l'aide aux personnes âgées, l'aide aux personnes handicapées, l'aide sociale à l'enfance, et l'aide aux personnes en situation de précarité. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Aide au logement, aide sociale à l'enfance (ASE), aide sociale départementale (ASD), allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation personnalisée d'autonomie (APA), allocation pour demandeur d'asile (ADA), allocation temporaire d'attente (ATA), cotisations sociales, minima sociaux, prélèvements obligatoires, prestations sociales, protection sociale, revenu de solidarité active (RSA)** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Compte provisoire de la protection sociale : le déficit continuerait de se résorber en 2016 », *Études et Résultats* n° 1040, Drees, novembre 2017.
- « En 2016, les départements ont attribué 4,2 millions de prestations d'aide sociale », *Études et Résultats* n° 1037, Drees, octobre 2017.
- « En 2015, le nombre d'allocataires de minima sociaux toujours en hausse mais de façon plus modérée », *Études et Résultats* n° 1009, Drees, mai 2017.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Familles bénéficiaires des principales prestations familiales

	en milliers		
Au 31 décembre	2015 (r)	2016	16/15 en %
Allocations familiales (AF)	5 032	5 041	0,2
Complément familial (CF)	881	889	0,9
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	3 128	3 103	- 0,8
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	242	255	5,1
Allocation de soutien familial (ASF)	760	752	- 0,9
Prime à la naissance ou à l'adoption <sup>1</sup>	49	47	- 3,7
Allocation de base (AB)	1 805	1 761	- 2,5
Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PrePare) ou complément de libre choix d'activité (CLCA) <sup>2</sup>	455	411	- 9,8
CMG <sup>3</sup> assistante maternelle et AFEAMA <sup>4</sup>	750	740	- 1,3
CMG <sup>3</sup> garde d'enfants à domicile et AGED <sup>5</sup>	60	62	3,3
CMG <sup>3</sup> structure <sup>6</sup>	58	66	13,2
Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)	2 205	2 163	- 1,9

1. Effectifs en décembre. 2. Y. c. COLCA : complément optionnel de libre choix d'activité. PrePare depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. 3. Complément de libre choix du mode de garde. 4. Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée. 5. Allocation de garde d'enfant à domicile. 6. Micro-crèche ou association, entreprise qui emploie une assistante maternelle ou une garde à domicile.

Champ : tous régimes.

Sources : Cnaf ; Drees ; Pôle emploi.

	en milliards d'euros	
	2016 (p)	16/15 (p) en %
<b>Emplois (hors transferts)<sup>1</sup></b>	<b>759,5</b>	<b>1,7</b>
Prestations sociales	714,0	1,8
Autres (charges financières...) <sup>2</sup>	45,5	0,2
<b>Ressources (hors transferts)<sup>1</sup></b>	<b>755,6</b>	<b>1,9</b>
Cotisations sociales	461,8	1,4
Cotisations sociales effectives	405,3	1,4
Cotisations sociales imputées	56,5	1,2
Impôts et taxes affectés	184,9	1,0
Contributions publiques	89,3	7,6
Autres (produits financiers...) <sup>2</sup>	19,6	- 0,6
<b>Solde</b>	<b>- 3,9</b>	<b>///</b>

1. Les emplois et ressources sont présentés ici hors flux internes aux régimes de protection sociale.

2. Y. c. emplois et ressources du compte de capital.

Sources : Drees, comptes de la protection sociale.

## Prestations d'aide sociale départementale

	en milliers		
Au 31 décembre	2015 (r)	2016 (p)	16/15 en %
Aide aux personnes âgées	1 406,6	1 415,3	0,6
Aide aux personnes handicapées	503,4	518,8	3,1
Aide sociale à l'enfance	325,2	331,9	2,1
Aide sociale au titre de l'insertion	2 039,1	1 952,1	- 4,3

Champ : France hors Mayotte.

Sources : CCMSA ; Cnaf ; Dares ; Drees, enquêtes Aide sociale.

## Ratios macro-économiques de la protection sociale

	en %			
	2012	2013	2014 (r)	2015 <sup>1</sup>
Prestations de protection sociale / PIB	31,5	31,9	32,1	32,0
Prestations de protection sociale / RDBa <sup>2</sup>	39,1	39,9	40,2	40,3
Ressources de la protection sociale / PIB	33,1	33,6	33,9	33,8
Part des PO <sup>3</sup> finançant la protection sociale	66,4	66,1	66,9	66,9

1. Données semi-définitives.

2. Revenu disponible brut ajusté des ménages.

3. Prélèvements obligatoires.

Sources : Drees, comptes de la protection sociale ; Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Barèmes des minima sociaux

valeurs mensuelles en euros

Au 1 <sup>er</sup> avril 2017	Montants maximaux <sup>1</sup>	Plafonds de ressources
Revenu de solidarité active (RSA)	536,78	536,78
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	496,40	1 142,41
Revenu de solidarité (RSO), allocation spécifique aux DROM	513,76	913,92
Alloc. équivalent retraite de remplacement (AER-R) <sup>2</sup>	1 071,88	1 691,52
Allocation temporaire d'attente (ATA) <sup>3</sup>	349,49	RSA
Allocation pour demandeurs d'asile (ADA) <sup>4</sup>	206,83	206,83
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	810,89	810,89
Minimum vieillesse	803,20	803,20
Minimum invalidité <sup>5</sup>	688,15	704,81
Allocation veuvage (AV)	602,73	753,42

1. Montant maximal sur un mois « moyen » calculé (365 jours/12) pour l'ASS, l'AER, l'ATA et l'ADA. 2. Allocation supprimée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 excepté pour les personnes qui en bénéficiaient déjà à cette date. 3. Le plafond de l'ATA correspond au montant forfaitaire du RSA selon la composition familiale. 4. Le montant et le plafond peuvent être majorés de 5,40 euros par jour et par adulte (soit 164,25 euros par mois) si aucune place dans les lieux d'hébergement pour demandeurs d'asile n'est proposée à l'allocataire. 5. Le minimum invalidité correspond à la somme de la pension d'invalidité minimale et de l'allocation supplémentaire invalidité (ASI).

Note : barèmes pour une personne seule (personne seule sans enfant pour le RSA et l'ADA).

Source : Législation.

## Allocataires de minima sociaux

en milliers

Au 31 décembre	2014	2015	15/14 en %
Alloc. aux adultes handicapés (AAH)	1 040,5	1 062,3	2,1
Alloc. supp. vieillesse (ASV) et ASPA <sup>1</sup>	554,1	554,4	0,0
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	471,7	472,7	0,2
Alloc. supplémentaire d'invalidité (ASI)	79,5	77,9	- 2,0
ATS-R <sup>2</sup> et AER-R <sup>3</sup>	11,1	6,4	- 42,0
Allocation temporaire d'attente (ATA) <sup>4</sup>	53,8	12,6	n.s.
Allocation veuvage (AV)	7,5	7,7	3,8
Revenu de solidarité (RSO)	9,8	9,2	- 6,4
Revenu de solid. active (RSA) « socle »	1 898,6	1 945,9	2,5
<b>Ensemble des minima sociaux<sup>5</sup></b>	<b>4 126,7</b>	<b>4 149,1</b>	<b>n.s.</b>

1. L'allocation de solidarité aux personnes âgées est entrée en vigueur le 13/01/07. Elle se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV. 2. Allocation transitoire de solidarité de remplacement. 3. Allocation équivalent retraite de remplacement. 4. Rupture de série : à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2015, uniquement pour les demandeurs d'asile, les étrangers couverts par la protection temporaire et les étrangers victimes de proxénétisme ou de traite des êtres humains, l'ATA est remplacée par l'allocation pour demandeur d'asile (ADA). Les données fin 2015 de l'ADA ne sont pas disponibles. 5. Hors allocation pour demandeur d'asile (ADA).

Note : le RSA remplace le RMI et l'API dans les DOM à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 (1<sup>er</sup> janvier 2012 à Mayotte). Seule une partie du RSA (le « RSA socle ») est considérée comme un minimum social.

Source : CDC ; CCMSA ; Cnaf ; CNAMTS ; Cnav ; Drees ; FSV ; Pôle emploi.

## Prestations de protection sociale en 2016

en milliards d'euros

	2016 (p)	16/15 (p) en %
Santé	249,9	2,0
Maladie	204,3	2,0
Invalidité	38,8	2,7
Accidents du travail et maladies professionnelles	6,8	- 2,0
Vieillesse-survie	325,0	1,7
Vieillesse	286,6	1,8
Survie	38,4	0,4
Famille	54,6	0,9
Emploi	44,8	2,8
Chômage	40,5	1,1
Insertion et réinsertion prof.	4,3	21,3
Logement	18,4	1,3
Pauvreté-exclusion sociale	21,3	2,9
<b>Total des prestations sociales</b>	<b>714,0</b>	<b>1,8</b>

Source : Drees, comptes de la protection sociale.

## Avertissement

*Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux cinq départements d'outre-mer (sauf mention contraire Mayotte est inclus dans les données de la France).*

*Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.*

*Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour l'Insee, pour les données françaises. En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.*

*Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28.*

## Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard

# Les clés des Tableaux de l'économie française

Numéro du thème  
et de la double page

## 11.4 Prix à la consommation

Les mots en gras et  
en couleur sont  
définis plus bas ou  
dans la rubrique  
« Définitions »  
en annexes

Une présentation  
synthétique sur  
chaque double-  
page

Des définitions pour  
comprendre les concepts  
clés de la double page  
Toutes les définitions  
sont regroupées dans la  
rubrique « Définitions »  
en annexes

Des publications  
téléchargeables  
gratuitement pour  
approfondir le sujet  
Adresses des sites  
Internet à retrouver dans  
la rubrique « Adresses  
utiles » en annexes

Faible, voire négatif au premier semestre 2016, le taux d'**inflation** mesuré par la variation sur un an de l'**indice des prix à la consommation (IPC)** augmente progressivement au second semestre pour atteindre + 0,6 % fin 2016. Mesuré à partir de l'**indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)**, il suit le même mouvement en France que dans l'ensemble de la zone euro. *A contrario*, l'indicateur d'**inflation sous-jacente**, qui exclut les composantes les plus volatiles de l'indice des prix à la consommation (énergie, produits frais et mesures fiscales), ralentit au cours de l'année passant de + 0,9 % en janvier 2016 à + 0,5 % fin 2016.

En moyenne sur l'année, les prix à la consommation augmentent légèrement entre 2015 et 2016 (+ 0,2 %), après une stabilité entre 2014 et 2015. Cette faible accélération reflète des mouvements différents selon les produits. Les prix de l'énergie et, dans une moindre mesure, des produits manufacturés reculent en moyenne moins qu'en 2015. Ceux des produits alimentaires accélèrent un peu. En revanche, le ralentissement des prix des services limite le regain d'inflation.

La baisse en moyenne des prix des produits pétroliers en 2016 cache une remontée progressive des prix au cours de l'année dans le sillage du cours du pétrole (+ 7,5 % sur un an fin 2016). Cette hausse est plus marquée pour les combustibles liquides (+ 14,1 % sur un an fin 2016) que pour les carburants (+ 8,7 % pour le gazole, + 3,6 % pour l'essence, fin 2016), du fait des écarts de

taxation sur ces produits. En revanche, les prix du gaz, qui répercutent avec retard les évolutions du pétrole, se contractent encore (- 2,2 % fin 2016). Les prix de l'électricité poursuivent leur hausse (+ 1,8 %).

En 2016, les prix des produits manufacturés baissent encore (- 0,5 % en moyenne, après - 0,9 % en 2015). Les prix des articles d'habillement et de chaussures se redressent légèrement (+ 0,2 %, après - 0,9 %). Le recul, moins prononcé qu'en 2015, des prix des produits de santé se poursuit. Enfin, les prix des autres produits manufacturés diminuent faiblement (- 0,1 % en moyenne en 2016, après - 0,3 % en 2015).

En 2016, les prix des produits alimentaires (y compris boissons non alcoolisées) augmentent en moyenne de 0,6 %, à peine plus vite qu'en 2015 (+ 0,5 %). Les prix des produits alimentaires hors produits frais rebondissent légèrement (+ 0,1 %, après - 0,2 % l'année précédente), tandis que ceux des produits frais ralentissent.

Les prix des services décélèrent en 2016 (+ 1,0 % en moyenne, après + 1,3 % en 2015), du fait principalement du repli des services de transport (- 1,5 %). Les prix des loyers, indexés sur les évolutions passées de l'inflation, ralentissent en 2016, comme chaque année depuis 2006, à l'exception de 2012. Les hausses des services de santé sont restées contenues. En revanche, les prix des services de communication accélèrent (+ 2,3 % en moyenne, après + 1,8 %). ■

### Définitions

**Indice des prix à la consommation (IPC)** : instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à revaloriser le Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages du 1<sup>er</sup> quintile de la distribution des niveaux de vie, hors tabac ». Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, inflation sous-jacente** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Une inflation modérée depuis le passage à l'euro », *Insee Focus* n° 87, mai 2017.
- « Indice des prix à la consommation – Moyennes annuelles 2016 », *Informations rapides* n° 9, Insee, janvier 2017.
- « 2016 – Les niveaux des prix ont varié quasiment du simple au triple parmi les États membres de l'UE », *communiqué de presse* n° 95, Eurostat, juin 2017.
- Séries chronologiques ([www.insee.fr](http://www.insee.fr)).

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

Une orientation vers le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr) sur  
lequel vous trouverez l'ouvrage en ligne  
ainsi que les données mises à jour au fur et  
à mesure de leur disponibilité en attendant  
la prochaine édition papier

## Titre de la double-page

# Prix à la consommation 11.4

Fonction de consommation	Évolution de l'indice des prix à la consommation par fonction de consommation en 2016			en %			
	Pondération <sup>1</sup> 2016	Évolution 16/15 Moyenne annuelle déc. à déc. <sup>2</sup>	Fonction de consommation	Pondération <sup>1</sup> 2016	Évolution 16/15 Moyenne annuelle déc. à déc. <sup>2</sup>		
<b>Ensemble (y c. tabac)</b>	<b>10 000</b>	<b>0,2</b>	<b>0,6</b>	Transport	1 479	-1,0	1,8
<b>Ensemble (hors tabac)</b>	<b>9 805</b>	<b>0,2</b>	<b>0,6</b>	Achats de véhicules	363	-0,1	-0,8
Alimentation, boissons non alcoolisées	1 425	0,6	0,7	Utilisation de véhicules personnels	831	-1,2	3,2
Produits alimentaires	1 301	0,7	0,8	Services de transport	285	-1,5	0,9
Boissons non alcoolisées	124	-0,6	0,0	Communications	288	0,7	0,6
Boissons alcoolisées et tabac	385	0,5	0,3	Services postaux	16	3,8	3,8
Boissons alcoolisées	190	0,8	0,6	Matériel de téléphonie et de télécopie	43	-9,2	-9,7
Tabac	195	0,1	0,1	Services de téléphonie et de télécopie	229	1,9	2,2
Habillement et chaussures	429	0,2	0,0	Loisirs et culture	897	1,0	-0,2
Habillement	340	0,5	0,1	Équipements audio-visuels, photo et informatiques	148	-2,7	-3,7
Chaussures y c. réparation	89	-1,0	-0,3	Autres biens durables (loisirs)	42	10,0	-1,9
Logement, chauffage, éclairage	1 399	-0,1	1,1	Autres articles et équip. de loisirs	244	1,0	-0,3
Loyers d'habitation	622	0,3	0,3	Services récréatifs et culturels	305	0,1	0,6
Entretien et réparation courante du log.	174	1,1	1,3	Presse, livres et papeterie	140	2,3	2,2
Distribution d'eau et autres services	157	1,0	1,1	Voyages touristiques tout compris	18	10,4	3,5
Chauffage, éclairage	446	-1,5	2,2	Éducation	4	1,3	1,6
Meubles, équip. ménager, entretien maison	537	-0,1	-0,7	Hôtellerie, cafés, restaurants	733	1,7	1,8
Meubles, tapis, revêtements de sol	155	0,1	-1,0	Restauration et cafés	570	1,6	1,8
Articles de ménage en textile	38	1,0	0,9	Services d'hébergement	163	2,3	1,8
Appareils ménagers	89	-1,2	-1,9	Autres biens et services	1 331	1,0	0,9
Verrerie, vaisselle, ustensiles de ménage	70	0,6	-0,3	Soins personnels	282	0,0	0,2
Outilage pour la maison et le jardin	52	0,3	-0,2	Effets personnels (non définis ailleurs)	116	1,5	1,7
Entretien courant de l'habitation	133	-0,5	-0,4	Protection sociale	482	1,1	0,9
Santé	1 093	-1,2	-1,2	Assurances	289	2,1	1,3
Médicaments et produits pharmaceutiques	495	-2,9	-2,4	Services financiers	38	2,4	2,7
Médecine non hospitalière	598	0,2	-0,2	Autres services	124	0,3	0,3

1. Les pondérations de l'indice sont calculées chaque année à partir de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.

2. Évolution de l'indice de décembre 2016 par rapport à l'indice de décembre 2015.

Note : base 100 en 2013.

Champ : France hors Mayotte, ensemble des ménages.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Champ, source, notes de lecture, précisions sur les données en bas de chaque tableau ou graphique

Des tableaux concernant la France y compris les DOM sauf indication contraire

Des graphiques d'illustration

## Quelques hausses et baisses de prix en 2016

Hausses	16/15	Baisse	16/15
Combustibles liquides	+ 14,1	Matériel de téléphonie et de télécopie	- 9,7
Légumes frais, hors pommes de terre et autres tubercules	+ 11,7	Appareils d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	- 6,0
Gazole	+ 8,7	Ordinateurs personnels	- 5,4
Poissons frais	+ 6,5	Supports d'enregistrement	- 5,3
Service de téléphonie mobile	+ 6,2	Jeux et passe-temps	- 5,1
Services d'expédition de courrier	+ 5,2	Pneumatiques	- 4,9
Journaux	+ 5,0	Farines et autres céréales	- 4,4
Poissons et fruits de mer	+ 4,5	Appareils de transformation d'aliments	- 3,9
Centres de vacances, camping, auberges de jeunesse	+ 4,2	Produits pharmaceutiques	- 3,0
Transport aérien intérieur de passagers	+ 3,9	Appareils de cuisson	- 2,9

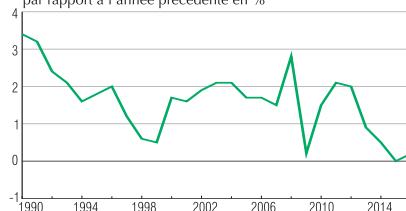
Note : évolution de l'indice de décembre 2016 par rapport à l'indice de décembre 2015.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

## Évolution de l'indice des prix à la consommation de 1990 à 2016

par rapport à l'année précédente en %



Note : la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est l'évolution de l'indice moyen annuel. L'indice est la moyenne arithmétique des 12 indices mensuels.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

## Évolution des indices des prix à la consommation harmonisés dans la zone euro et dans l'UE en 2016

glissement annuel de déc. à déc. en %

	16/15	16/15	
Allemagne	1,7	Lettonie	2,1
Autriche	1,6	Lithuanie	2,0
Belgique	2,2	Luxembourg	1,6
Cyprès	0,1	Malte	1,0
Espagne	1,4	Pays-Bas	0,7
Estonie	2,4	Portugal	0,9
Finlande	1,1	Slovaquie	0,2
<b>France</b>	<b>0,8</b>	Slovénie	0,6
Grèce	0,3	Zone euro	1,1
Irlande	-0,2	UE	1,2
Italie	0,5		

Note : évolution de l'indice de décembre 2016 par rapport à l'indice de décembre 2015.

Source : Eurostat (extraction du 8 juin 2017).

Des données de cadrage européennes ou mondiales